

FICHE D'URGENCE

Identité de l'élève

Nom : **Prénom(s) :**
Date de naissance : **Classe :**

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.
 Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

Responsable légal

Nom : **Prénom :**
Adresse :
Tél. dom. : **Tél. travail :** **Portable :** **Profession :**

Responsable légal

Nom : **Prénom :**
Adresse :
Tél. dom. : **Tél. travail :** **Portable :** **Profession :**

Personne susceptible de vous prévenir rapidement

Nom : **Prénom :**
Adresse :
Tél. dom. : **Tél. travail :** **Portable :**

Autres renseignements

N° et adresse de l'assurance scolaire :

N° et adresse du centre de sécurité sociale :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :
 (Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans).

Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement
 (Allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre) :

Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

A JOINDRE :

- photocopie attestation d'assurance (sécurité sociale, mutuelle complémentaire)
- photocopie des vaccinations

Note sur le Fonctionnement de l'Infirmierie

« L'infirmière accueille les élèves pour quelque motif que ce soit »,
l'infirmierie étant un milieu de soins, d'accueil et d'écoute.

Visites à l'infirmierie

Sauf cas d'urgence, les élèves doivent :

- 1) respecter les horaires affichés à l'infirmierie et venir en priorité aux récréations et heures d'étude (pour les internes, l'infirmière assure un service le soir)
- 2) venir muni d'un billet de la vie scolaire et accompagné d'un(e) camarade.

Horaires d'ouverture

	Matin	Soir
Lundi	8h20	19h20
Mardi	9h20	19h40
Jeudi	7h15	18h15
Vendredi	8h15	15h30

Traitement

Tout élève suivant un traitement médical doit déposer **les médicaments et l'ordonnance** (ou sa photocopie) à l'infirmierie :

- 1) en cas d'oubli de l'ordonnance, l'infirmière demandera aux parents d'envoyer la prescription médicale par fax (05 55 60 67 56) ou mail (ce.0870013s@ac-limoges.fr)
- 2) **aucun médicament (non muni de l'ordonnance) ne sera accepté**

Départ pour raison médicale

- C'est le médecin ou l'infirmière qui décide si l'élève doit quitter l'établissement et c'est l'infirmière qui appelle les parents.
- Pour les élèves externes ou demi-pensionnaires souffrants, l'infirmière se met en relation avec la famille.
- La famille doit tout mettre en œuvre pour venir chercher l'élève malade au plus vite.
- En situation d'urgence, la prise en charge par le transporteur sanitaire des services désigné par le SAMU confère le transfert de la responsabilité de l'Education nationale vers les personnels de l'équipage sanitaire.
- Hors situation d'urgence, le transport reste du ressort des responsables de l'élève. Il revient alors à ces responsables d'emmener eux-mêmes l'enfant. Si ces derniers préfèrent un transport sanitaire, cela se fait sous leur entière responsabilité et à leurs frais.

Dispense de sport et d'atelier

Pour les blessures faites à l'extérieur de l'établissement (ex : le week-end) et en cas de maladie, seul un médecin pourra juger du temps nécessaire à l'arrêt de la pratique sportive et à la non autorisation de la station debout. Les élèves devront donc présenter un **certificat médical** précisant la durée de la dispense.

Signature des parents

Signature de l'élève